

## SEANCE N° 7/2015 DU 5 OCTOBRE 2015

---

Début: 16.00 heures

Présents:

### **C S V**

WOLTER Michel, Bourgmestre  
STURM Richard, Echevin  
PIRROTTE Frank, Conseiller  
HAMES Joseph, Conseiller  
SCHOLLER Guy, Conseiller

### **DÉI GRÉNG**

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Echevine  
HANSEN Marc, Conseiller

### **B I G K**

JEANPAUL Jeannot, Echevin  
ROBINET René, Conseiller

### **L S A P**

CRUCHTEN Yves, Conseiller  
SASSEL Eric, Conseiller, excusé  
THILL Jos, Conseiller  
FUSULIER Lucien, Conseiller  
SCHMIT Danielle, Conseillère, excusée  
REUTER Fred, Conseiller  
RUCKERT Arsène, Conseiller

### **D P**

FUNCK Nico, Conseiller

## **ORDRE DU JOUR:**

- 1) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal – Nomination.
- 2) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal – Nomination.
- 3) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal - Démission.
- 4) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 5) Budget extraordinaire 4/624/221313/15004 – Renouvellement des réseaux dans les rues de l'École, Église, Klosebiërg, Moulin et Schouweiler à Hautcharage – Approbation du projet et devis.
- 6) Budget extraordinaire 4/624/212313/13013 – Aménagement de la « Rue des Prés » à Bascharage – Approbation du projet et devis.
- 7) Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng – « Centre de Clemency » – Modification ponctuelle.
- 8) Politique des réfugiés – Discussion et décision.
- 9) Revu du fonctionnement du service technique – Discussion sur le rapport présenté lors de la réunion de travail du conseil communal du 16 septembre 2015.
- 10) Revu du fonctionnement du service technique – nouvel organigramme – Approbation.
- 11) Revu du fonctionnement du service technique – Création de 4 postes d'artisan avec certificat d'aptitude technique et professionnel (C.A.T.P.) respectivement avec « Diplôme d'Aptitude Professionnelle » (D.A.P.).

- 12) **Revu du fonctionnement du service technique – Création d'un poste d'artisan avec brevet de maîtrise.**
- 13) **Revu du fonctionnement du service technique – Création d'un poste de fonctionnaire communal dans la carrière D du rédacteur.**
- 14) **Budget extraordinaire 4/550/221313/13024 - Réseaux d'eaux pluviales sous le terrain de football à Clemency - Approbation d'un crédit supplémentaire.**
- 15) **Budget extraordinaire 4/550/221313/13024 - Réseaux d'eaux pluviales sous le terrain de football à Clemency - Approbation d'un devis supplémentaire.**
- 16) **Budget extraordinaire 4/821/221311/10008 - Terrain de football à Clemency – Réaménagement des vestiaires - Approbation d'un crédit supplémentaire.**
- 17) **Budget extraordinaire 4/821/221311/10008 - Terrain de football à Clemency – Réaménagement des vestiaires – Approbation du devis supplémentaire.**
- 18) **Budget extraordinaire 4/822/221311/12014 - Hall sportif à Linger pour le tennis de table - Approbation d'un crédit supplémentaire.**
- 19) **Budget extraordinaire 4/822/221311/12014 - Hall sportif à Linger pour le tennis de table - Approbation du devis supplémentaire.**
- 20) **Budget extraordinaire 4/241/221312/16003 – Mise en conformité de la crèche à Hautcharage – Approbation d'un crédit spécial.**
- 21) **Office social Käerjeng : Bilan et comptes de profits et pertes 2013 – Approbation.**
- 22) **Domaine public communal – Déclassement d'une parcelle sise à Bascharage, lieu-dit « Avenue de Luxembourg », section BC de Bascharage, d'une contenance de 34 centiares.**
- 23) **Domaine public communal – Déclassement de deux parcelles sises à Clemency, lieu-dit « Rue de Grass », section CA de Clemency, d'une contenance totale de 34 centiares.**
- 24) **Convention conclue dans le cadre du réaménagement de la « Rue de la Résistance » - aménagement d'un giratoire – entre notre collègue des bourgmestre et échevins et les époux Bernard Back-Scheerer – Approbation.**
- 25) **Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.**
- 26) **Questions et réponses.**

**Point 1) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal - Budget ordinaire 3/242/621000/99001: Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à durée déterminée à raison de 30 heures par semaine jusqu'au 15 juillet 2016.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 2) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal - Budget ordinaire 3/242/621000/99001: Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à durée déterminée à raison de 20 heures par semaine jusqu'au 14 septembre 2016 pour soutenir l'encadrement d'enfants à besoins spéciaux.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 3) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal - Budget ordinaire 3/242/621000/99001: Démission de Madame Mandy LUCCI, aide-éducatrice, avec effet au 1er octobre 2015.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 4) Communications du collège des bourgmestre et échevins.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je souhaite commencer par vous informer que nous vous proposons aujourd'hui la modernisation continue de notre commune, en investissant non moins de 5,5 millions d'euros dans deux projets routiers, le renouvellement complet des réseaux souterrains du centre de la localité de Hautcharage et le réaménagement de la « Rue des Prés » à Bascharage. Nous allons également discuter de la problématique des réfugiés et voulons nous positionner dans ce dossier d'actualité. Finalement, nous allons nous préoccuper de la réorganisation du service technique communal.

Actuellement, le chantier « Rue de la Résistance » a atteint la hauteur de l'église à Bascharage. D'après nos informations, la dernière phase est en attente de signature par le ministère compétent et les travaux devraient démarrer en avril / mai 2016. Puisque l'Administration des Ponts & Chaussées envisage également en 2016 le réaménagement du chemin reliant Linger avec Bascharage, il incombe de coordonner les deux chantiers afin d'éviter de trop fortes perturbations du trafic.

Lors de la dernière séance, le collège des bourgmestre et échevins a été rendu attentif au fait qu'une partie de chemin au lieu-dit « Am Stach » serait dans un état délabrée. Le bourgmestre informe les représentants communaux que des travaux de réfection seront effectués le 9 octobre prochain. À moyen terme, il faudra toutefois trouver une solution durable.

**Point 5) Budget extraordinaire 4/624/221313/15004 – Renouvellement des réseaux dans les rues de l'École, Église, Kloseberg, Moulin et Schouweiler à Hautcharage – Approbation du projet et devis.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le projet a été élaboré par le bureau d'ingénieurs ZOLID SA. Monsieur Ziewers vous présente le projet, dont le coût d'investissement s'élève à 1.630.000 €.

**Monsieur Tom ZIEWERS (Bureau ZOLID SA) :** Le projet s'étend sur le centre de la localité de Hautcharage et la « Rue de Schouweiler », entre le centre de Hautcharage et l'ancien terrain de football, respectivement entre la « Rue Bechel » et l' « Avenue de Luxembourg ».

Les travaux à réaliser ne seront pas toujours les mêmes. Au centre de la localité de Hautcharage, la POST posera des câbles téléphoniques à haut débit et la Commune renouvellera les conduites d'eau et l'éclairage public. Dans le tronçon inférieur de la « Rue de Schouweiler » la firme CREOS prendra les dispositions en vue d'une ligne électrique à haute tension, alors que dans la phase supérieure tous les réseaux souterrains seront remplacés.

Sur demande expresse du collège des bourgmestre et échevins, les trottoirs ne vont pas simplement être réfectionnés au centre de la localité, mais complètement renouvelés, assurant ainsi une cohérence paysagère. À part une partie de la « Rue de Schouweiler », le réseau souterrain du gaz restera en place. Les canalisations seront le cas échéant réfectionnées ou remplacées après exploration par caméra.

Le coût total des travaux s'élève à 1.630.000 €, alors que les fournisseurs ELTRONA, POST et SUDGAZ prennent en charge leurs parts respectives. Le chantier devrait démarrer en printemps 2016 et durera entre 12 et 18 mois.

**Conseiller Jos THILL (LSAP) :** Si les trottoirs sont simplement réfectionnés par endroit, le tout aura un aspect peu accueillant.

**Monsieur Tom ZIEWERS (Bureau ZOLID SA) :** Les trottoirs seront entièrement renouvelés aux endroits possibles. Il faut savoir qu'il existe des tronçons sans trottoir, respectivement des tronçons, où ce réaménagement dépendra de l'autorisation préalable du propriétaire du terrain.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Les travaux sont échelonnés entre 12 et 18 mois. Est-ce que cela signifie que le chantier sera réalisé en une seule phase ?

**Monsieur Tom ZIEWERS (Bureau ZOLID SA) :** Non, les travaux seront réalisés en plusieurs phases de chantier.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Nous devons coordonner le déroulement des chantiers, notamment celui de la « Rue de Schouweiler » avec ceux de la « Rue de la Résistance » et « Linger – Bascharage ».

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la commune) :** Dans la partie supérieure de la « Rue de Schouweiler » le trafic routier pourra être réglé moyennant des feux tricolores.

**Conseiller Jos THILL (LSAP) :** Est-il prévu de décompter les travaux dans leur ensemble ou séparément par rue ?

**Monsieur Tom ZIEWERS (Bureau ZOLID SA) :** Il n'y aura pas de décomptes séparés par rue, mais bien par corps de métier et par intervenant.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** D'après les plans, la POST ne procédera pas au renouvellement de son réseau dans la « Rue de l'Église », pourquoi ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Les maisons du côté droit sont accessibles par la « Rue de l'Église » et sont raccordées de ce côté et je suppose que l'unique maison du côté gauche dispose déjà d'un raccordement.

**Conseiller Joseph HAMES (CSV) :** Est-ce que le projet actuel tient compte d'un éventuel futur projet d'aménagement particulier en prolongement de la « Rue de l'Église » ?

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la commune) :** Jusqu'à présent nous ne disposons d'aucune donnée sur un futur lotissement. De toute façon, aucune modification du réseau de canalisation n'est prévue dans le projet actuel pour la « Rue de l'Église ».

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** Le présent projet prévoit donc uniquement le renouvellement des réseaux souterrains et ne touchera pas aux dimensions des voies carrossables ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Dans une majeure partie des rues concernées, on ne saurait que difficilement apporter des changements, puisqu'elles sont déjà si étroites.

**Conseiller Joseph HAMES (CSV) :** Est-ce que l'éclairage public sera renouvelé ?

**Monsieur Tom ZIEWERS (Bureau ZOLID SA) :** Le devis du projet réserve un crédit de 60.000 € pour le renouvellement de l'éclairage public. Je ne saurais cependant pas vous dire à l'instant même si ce chiffre suffit à remplacer tous les lampadaires.

*Approbaton unanime.*

**Point 6) Budget extraordinaire 4/624/212313/13013 – Aménagement de la « Rue des Prés » à Bascharage – Approbation du projet et devis.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** La « Rue des Prés » est une des plus longues rues de la Commune, à part les routes nationales. Sa partie supérieure est régulièrement inondée par temps de fortes pluies. Afin de remédier à cette situation, nous avons dû aménager une nouvelle canalisation de 1,5 km, partant du « Mierbaach » jusqu'à la « Rue Emile Bofferding ». Le moment est venu de réaménager complètement la « Rue des Prés ». Le projet présenté aujourd'hui s'étend sur toute la longueur de la rue, bien que nous ne sachons pas encore si les travaux se réaliseront en une seule ou deux phases. Ces travaux d'infrastructures sont d'autant plus importants, puisqu'un nouveau lotissement est en phase d'élaboration dans la

partie inférieure de la « Rue des Prés ». Les maîtres d'ouvrage du projet de lotissement participeront évidemment aux frais des infrastructures.

Le coût des travaux est évalué à 4.145.000 € et le projet en tant que tel est présenté par Monsieur Adrien Stolwijk et Madame Laure Weisslinger du bureau d'ingénieurs-conseils SCHROEDER & ASSOCES SA.

**Madame Laure WEISSLINGER (Schroeder & Associés SA) :** La « Rue des Prés » s'étend actuellement sur quelque 900 mètres. À l'heure actuelle, elle comporte une voie carrossable assez large avec un trottoir d'un seul côté. Le réaménagement prévoit un trottoir de chaque côté, avec des bandes de stationnements, rendant la voie de circulation plus étroite.

Le projet est subdivisé en deux lots, le premier s'étend de la « Rue Emile Bofferding » jusqu'à la « Rue Bechel ». Dans le premier cas, les frais d'aménagement seront répartis entre la Commune et le promoteur du nouveau lotissement. Le deuxième lot comprend le tronçon « Rue Bechel » jusqu'à la « Rue Belair ».

Des bandes de stationnements sont aménagées alternativement de chaque côté sur toute la longueur de la rue. Afin de réduire la vitesse, la voie carrossable est limitée à 4,50 mètres, voire même par endroit à 3,50 mètres. Les trottoirs seront aménagés par les mêmes pavés utilisés récemment pour le réaménagement du centre de Bascharage. Au lot1, comprenant le nouveau projet de lotissement, toutes les infrastructures souterraines seront renouvelées, électricité, éclairage, antenne collective, gaz et conduites d'eau. La Commune de son côté, installera sur toute la longueur de la « Rue des Prés » une canalisation séparée pour les eaux pluviales et eaux mixtes, une nouvelle conduite d'eau, ainsi qu'un nouvel éclairage public.

Le coût des investissements s'élève à 4.150.0000 €, alors que 1.100.000 € seront à charge des maîtres d'ouvrage du nouveau lotissement. La durée du chantier est échelonnée à 300 jours ouvrables. Le chantier débutera en été 2016.

**Conseiller Jos THILL (LSAP) :** Quelle est la longueur du tronçon limité à 3,50 mètres de largeur ?

**Monsieur Adrien STOLWIJK (Schroeder & Associés SA) :** Ces passages sont assez limités. Puisque la rue se situe dans une « zone 30 km/h », nous avons prévu d'y installer toutes les mesures contribuant à un ralentissement naturel de la vitesse.

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la commune) :** Il importe à préciser qu'une aire de jeux est précisément prévue à un endroit de rétrécissement de la chaussée, une mesure qui contribue extrêmement à la sécurité des enfants. Il est évident que la largeur de la bande de circulation répond aux normes prévues pour le passage de toutes sortes de véhicules.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Il nous est régulièrement rapporté que la « Rue des Prés » sert de raccourci durant les heures de pointe et que les voitures y circulent très souvent à vitesse élevée. Les nouvelles mesures envisagées servent à rendre cette chaussée digne d'une « zone 30 km/h ».

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** Je soutiens toute mesure contribuant à la sécurité d'un chemin vicinal, d'autant plus qu'elle sert à une nette amélioration de la mobilité douce.

Est-ce que la rétention des eaux de surface tient compte d'éventuelles futures extensions de lotissements ?

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la commune) :** La canalisation est conçue de sorte qu'elle pourra supporter le surplus de charges résultant d'éventuelles extensions du périmètre d'agglomération. Il est cependant évident que chaque nouveau lotissement soit équipé d'un bassin de rétention séparé.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** Est-ce que la nouvelle aire de jeux sera spécialement sécurisée ?

**Madame Laure WEISSLINGER (Schroeder & Associés SA) :** À la hauteur de l'aire de jeux, la voie carrossable est rétrécie de façon à ce que deux véhicules ne peuvent plus se croiser, ce qui entraîne nécessairement un ralentissement de la vitesse.

**Conseiller Jos THILL (LSAP) :** Je pars de l'idée que vous aillez prévu assez de passages sécurisés pour piétons !

**Monsieur Adrien STOLWIJK (Schroeder & Associés SA) :** Depuis un certain temps il n'est plus opportun de créer des passages pour piétons dans les « zones 30 km/h », à l'exception dans la proximité d'établissements scolaires.

**Conseiller Joseph HAMES (CSV) :** Au projet initial du lotissement le long de la « Rue des Prés », il a été prévu d'aménager une liaison piétonnière vers la cité « Bechel ». Qui supportera les frais de cet aménagement ?

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la commune) :** La convention conclue entre parties a bien défini que ces frais seront à charge du lotisseur.

*Approbaton unanime.*

#### **Point 7) Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng – « Centre de Clemency » – Modification ponctuelle.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Il y a quelques mois, le nouveau plan d'aménagement général de la commune de Käerjeng a été introduit dans la procédure législative ave l'accord unanime des membres du conseil communal. D'antan, nous avons classé certaines parcelles situées entre la « Rue de Sélange » et la « Rue de la Montagne » soit en zone PAP-Quartiers existants, soit en PAP-Nouveaux Quartiers. Dans le cadre d'une étude relative à la refonte du centre de la localité de Clemency, nous avons dû constater qu'il serait plus opportun de classer ces parcelles désormais dans une seule et même catégorie.

Je saisis l'occasion pour vous informer que le collège des bourgmestre et échevins organisera le 27 octobre prochain une séance d'information publique à Clemency pour informer les habitants du futur développement du centre de leur localité.

**Madame Carole JUTTEL (Architecte de la commune) :** Les parcelles concernées de la modification sont adjacentes au complexe scolaire. Il s'agit en premier lieu des terrains de la maison « Droy ». À l'heure actuelle, le projet d'aménagement général classe les terrains concernés en deux zones différentes. Afin d'éliminer cette incohérence, nous proposons désormais de classer les parcelles concernées en zone PAP-Quartiers Existants.

**Conseiller Fred REUTER (LSAP) :** Comme j'ai bien étudié le dossier, je voudrais simplement savoir ce que vous comprenez par démolition et reconstruction de structures publiques existantes?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je ne voudrais pas anticiper la réunion d'information du 27 octobre prochain. Le collège des bourgmestre et échevins a cependant pris la décision de déplacer l'enseignement précoce sur le site scolaire actuel, le tout dans l'optique d'une centralisation de toutes les infrastructures scolaires. D'autant plus, nous voulons reconstruire une salle des fêtes fonctionnelle, répondant aux besoins de nos jours. Pour plus d'informations, je vous renvoie à la réunion publique du 27 octobre prochain.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Je soutiens l'idée du collège des bourgmestre et échevins, tendant à centraliser toutes les infrastructures scolaires et périscolaires sur un seul site. Je me demande cependant si les terrains prévus au reclassement permettent d'accueillir tout le programme ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Les terrains disponibles suffisent nettement à nos besoins pour réaliser le programme prévu dans les années à venir. La commune de Clemency avait en 2011 encore pris l'initiative d'acquérir la maison « Meyer » avec ses dépendances, une sage décision, qui nous rassemble aujourd'hui un site de 4,5 ha, suffisant pour les infrastructures publiques pour les prochaines décennies.

*Approbaton unanime.*

#### **Point 8) Politique des réfugiés – Discussion et décision.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Durant la dernière séance du conseil communal, on a parlé de la thématique des réfugiés sous le point « Questions et réponses ». Comme cela ne nous semblait pas être le cadre idéal pour mener une telle discussion, le collège des bourgmestre et échevins a pris la décision de porter cette problématique à l'ordre du jour afin que tous les partis politiques puissent prendre position en séance publique.



**Conseiller Marc Hansen (déi gréng) :** Je suis satisfait du fait que mon intervention de la séance écoulée du conseil communal a abouti dans une discussion ouverte, portée à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Ma question avait précisément comme but à lancer un débat serein sur la problématique de l'afflux important de réfugiés, raison pour laquelle j'avais lancé l'idée d'une réunion de travail du conseil communal, afin que chaque parti puisse se positionner et dans le but d'élaborer un consensus pour la commune de Käerjeng, arrêtant ses initiatives et responsabilités dans ce domaine. Mon intention initiale a cependant échoué, puisqu'un débat houleux s'installait, sans rapport aucun avec le fond de ma question.

Je considère pour le moins comme inopportune la réaction du conseiller Yves Cruchten de polémiquer sur la discorde entre le LSAP et la majorité en relation avec la politique des logements sociaux. Il me semble dangereux et malsain de mélanger la problématique actuelle des réfugiés avec un manque en logements sociaux. Ces deux volets doivent bien être traités séparément.

D'autre part, le conseiller Yves Cruchten a volontairement omis de citer quelques précisions qui ont d'ailleurs été discutées à plusieurs reprises en séance publique. Il est simplement faux d'affirmer que la Commune ne se charge pas des personnes en détresse. L'intervention de la Commune se fait d'une manière efficace, méthode avec laquelle le LSAP n'est pas d'accord. Si on écoute le conseiller Yves Cruchten, on pourrait croire que notre Commune est absolument inactive dans les domaines des logements sociaux ou à coût modéré. Cela est d'autant plus étonnant, si on sait que récemment encore, le conseil communal vient de voter un projet de construction pour quelque 50 nouveaux logements, présenté par la société SNHBM (Société Nationale des Habitations à Bon Marché). Un projet qui n'a d'ailleurs pas trouvé le soutien du LSAP et dont je ne comprends toujours pas son argumentation.

Il est bien connu que la commune de Käerjeng est sur le point de finaliser un second projet de construction avec le Fonds du Logement à Linger. Ces deux projets d'envergure démontrent clairement que la commune de Käerjeng n'est absolument pas inactive dans le domaine des logements pour les personnes à faible revenu. Je tiens également à préciser que notre Commune participe au projet SIKOR de l'« Agence immobilière sociale Kordall ».

J'ai dû lire avec stupéfaction un article de presse au « Luxemburger Wort » citant le bourgmestre Michel Wolter, affirmant que notre Commune ne serait pas compétent dans le domaine de l'accueil de réfugiés et serait dans l'impossibilité d'en héberger. Alors que le contraire est vrai, il a bien relevé que la commune de Käerjeng pourrait mettre en place des structures permettant d'héberger 50 à 60 réfugiés, sous condition que l'État prend également ses responsabilités. De mon côté, j'étais satisfait du fait que le collègue des bourgmestre et échevins assume ses responsabilités et développe des propositions concrètes.

Je suis ravi du fait que nous sommes désormais appelés à prendre une décision, arrêtant la façon d'agir de la commune de Käerjeng au sujet de la politique des réfugiés. Déi gréng sont bien conscients que la thématique est très complexe et qu'une solution adéquate ne peut se dégager que par une discussion objective. La problématique des réfugiés ne peut être résolue moyennant une solidarité européenne, nationale et communale. Selon notre appréciation, nous ne sommes pas simplement confrontés à une courte vague de réfugiés et nous sommes en conséquence appelés à trouver des solutions à moyen et à long terme.

Déi gréng pensent que notre société devrait être prête à secourir ces personnes dans leurs plus urgents besoins. On ne peut pas simplement monter une haute grille, enfouir la tête dans le sable et ignorer la situation actuelle. La vague des réfugiés pose l'Europe et ses États membres devant un grand défi. Il s'agit dès lors de trouver des solutions en conformité avec nos valeurs fondamentales et les droits de l'homme.

Déi gréng plaident pour une solidarité nationale de toutes les communes luxembourgeoises, ainsi que leur volonté d'accueillir un certain nombre de réfugiés. Dans ce contexte, la

commune de Käerjeng devra donc également assumer sa part de responsabilité. Comme les communes connaissent au mieux leurs possibilités sur leur territoire, il est recommandable qu'elles puissent soumettre des propositions au Gouvernement.

Il nous semble tout à fait évident que le Gouvernement est le responsable de la politique des réfugiés. Il lui incombe, dans une première phase, à accueillir les réfugiés, d'élaborer un modus adéquat de répartition, de le coordonner, de garantir un encadrement social et de collaborer avec les responsables communaux. Le Gouvernement s'efforce à trouver des solutions à tous les niveaux, également dans le domaine de la scolarisation des enfants. Un dialogue entre État et Commune est donc primordial.

Nous favorisons la construction d'une multitude de petites structures délocalisées au lieu de quelques grandes structures centralisées. Une telle approche faciliterait l'encadrement et l'intégration des demandeurs d'asile, ainsi que la scolarisation de leurs enfants. Il est donc primordial que toutes les communes assument leurs responsabilités et contribuent à la mise en place de petites structures délocalisées.

Pour atteindre cet objectif, il est vital qu'une coopération étroite s'installe entre l'État et les communes et que tous les investissements projetés soient conventionnés entre parties.

À l'issue de toutes ces réflexions, déi gréng sont d'avis que la commune de Käerjeng devrait proposer une structure adaptée au Gouvernement. L'idée d'une structure accueillant 50 à 60 demandeurs d'asile semble appropriée pour une commune de notre grandeur. Les personnes ayant acquis le statut de réfugiés devraient être relogées dans de petites structures, maisons appartements, le tout en vue de les intégrer au plus vite dans notre société.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Je suis heureux que ce débat ait lieu aujourd'hui, notamment pour donner quelques précisions à diverses affirmations, qui ont été mal comprises. Le conseiller Marc Hansen avait lancé sa question à deux reprises, lors des séances d'avril et de septembre. Suite à la dernière réunion, il ne semble toujours pas être clair qu'elle serait l'apport de la commune de Käerjeng dans cette thématique.

Le conseiller Marc Hansen argumente qu'il ne faut pas mélanger la thématique des réfugiés avec celle des logements, alors que c'est précisément le nœud du problème, à savoir le manque d'hébergement pour les réfugiés.

J'aimerais d'abord préciser que le LSAP offre son soutien pour toute action ou initiative proposées par le collège des bourgmestre et échevins dans ce domaine. Un consensus politique dans cette question nous tient évidemment à cœur.

En ce qui concerne le désaccord du LSAP avec le projet de lotissement S.N.H.B.M. (Société Nationale des Habitations à Bon Marché), je veux bien encore une fois exposer notre argumentation, basée sur le concept général, du fait que pas tous les terrains ont été intégrés dans le projet et la distance entre les unités de logement et les parkings. Nous ne sommes en fin de compte pas contre le projet en tant que tel, mais contre sa conception. En ce qui concerne le projet du « Fonds du Logement » à Linger, je constate qu'aucun projet ne nous a été présenté jusqu'à présent. Nous saluons évidemment la participation de la commune de Käerjeng à l'« Agence immobilière sociale Kordall », mais aurions préféré que notre commune s'engage beaucoup plus dans le domaine du logement.

Il est vrai que Monsieur Michel Wolter affirmait lors de la séance de septembre dernier qu'il pourrait s'imaginer une structure d'accueil pour 50 à 60 réfugiés sur le territoire de la commune, sans cependant nous expliquer la manière d'y arriver. Nous devons assumer notre responsabilité et le fait que le présent point fait partie de l'ordre du jour, démontre que la commune est bien décidée à assumer sa part de responsabilité dans ce dossier. À l'issue de

la dernière séance du conseil communal, j'ai cru comprendre que cette responsabilité reposerait intégralement sur les épaules du Gouvernement.

La majorité politique est d'avis que la politique du logement est de la compétence de l'État. La Commune se limite simplement à mettre à disposition les terrains nécessaires ou autorise des projets de logements étatiques. Le LSAP est cependant d'avis que la Commune devrait agir plus activement en créant des logements sociaux dont elle serait également le propriétaire.

En ce qui concerne les propos du conseiller Marc Hansen au sujet de la solidarité, nous partageons les mêmes points de vue.

Comme le point de l'ordre jour prévoit « Discussion et Décision », je suppose que le collège des bourgmestre et échevins voudrait nous exposer ses idées. Nous voudrions donc prendre position après avoir entendu ces propositions.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le collège des bourgmestre avait espéré que chaque parti politique lui soumettrait ses propres idées, au lieu d'adopter simplement les propositions du collège échevinal.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Donc voici notre idée, dans le cas, où la Commune dispose de logements non occupés ou d'immeubles peu fréquentés, elle pourrait les transformer pour y héberger les réfugiés.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je considère la présente comme proposition du LSAP.

**Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) :** La crise actuelle constitue un véritable défi pour l'Europe et le Luxembourg. Chaque pays est solidairement appelé à élaborer des mesures concrètes pour canaliser le flux des réfugiés durant les prochaines semaines, mois et années. Notre Gouvernement est donc appelé à développer des solutions à court et à moyen terme et de réviser la législation en vigueur, respectivement de l'adapter aux besoins réels.

Il incombe au plus vite de présenter une stratégie définissant clairement les missions et devoirs de tous les partenaires concernés et principalement ceux de l'Etat et des Communes.

Un bon nombre de communes est prêt à accueillir des réfugiés, notamment la commune de Käerjeng, sous condition d'un interlocuteur concret avec un concept bien défini. Un chacun devra connaître ses compétences et tous les acteurs concernés devront coopérer pour garantir l'accueil et l'encadrement des demandeurs d'asile. Le CSV est d'avis que les décideurs politiques devront mettre sur pied un programme d'intégration comprenant trois phases :

- 1) Accueil initial des réfugiés – hébergement des personnes dans des structures étatiques. Cette mission incombe à l'État.
- 2) Période de la procédure d'asile – durant cette phase, les communes sont à intégrer dans le processus, sous condition que les compétences et responsabilités soient clairement définies. Pour toute commune disposée à accueillir des réfugiés, une convention préalable devra être conclue entre parties, réglant la mise à disposition des infrastructures existantes ou à construire, de ses entretiens, des responsabilités de la prise en charge des réfugiés et de la scolarisation des enfants.
- 3) Période après clôture des procédures – les demandeurs d'asile n'ayant pas obtenu d'autorisation de séjour doivent retourner assez rapidement dans leurs pays d'origine.

Pour ceux qui peuvent rester, un processus d'intégration devra être mis en place, tant sur le marché immobilier que sur le marché du travail. Il sera primordial à libérer les structures d'hébergement provisoire, afin d'accueillir de nouveaux réfugiés.

La majorité politique de la commune de Käerjeng est disposée à assumer pleinement des responsabilités dans le domaine de la politique des réfugiés. Une structure pouvant accueillir 50 à 60 personnes pourra être rapidement mise en place sur le site « Op Acker », sous condition cependant qu'une stratégie cohérente définit clairement les missions et devoirs de tous les acteurs concernés.

Le CSV ne se ferme absolument pas à la problématique des réfugiés et est pleinement disposé d'apporter sa contribution sociale dans l'espoir que l'État en fera de même.

**Conseiller René ROBINET (BIGK) :** Des centaines de milliers de personnes fuient en direction de l'ouest avec des pays de destination comme l'Autriche, l'Angleterre, la Suède, le Luxembourg et avant tout l'Allemagne. Les guerres dans les pays arabes ont déclenché depuis longtemps un désastre humanitaire.

L'État luxembourgeois, ensemble avec les communes et les organisations humanitaires, devront mettre en place un programme pour parer à cette catastrophe humanitaire.

Le BIGK insiste à ce que l'État définit clairement les droits et devoirs de tous les intervenants. Une Commune ne saurait d'ailleurs pas accueillir plus de réfugiés à ce qu'elle peut réellement héberger. Une convention devrait être préalablement conclue entre parties, fixant le nombre de réfugiés à accueillir, leur prise en charge, ainsi que la scolarisation de leurs enfants. Comme les demandeurs d'asile ne peuvent pas rester indéfiniment dans les structures d'accueil, il importe de trouver des logements adéquats.

Dans les cas, où les communes se décident à héberger des réfugiés, l'État devra mettre à disposition les moyens financiers. Comme les demandeurs d'asile ne comprennent pas notre langue, il sera absolument nécessaire que du personnel spécialisé soit mis en place pour leur intégration, ainsi que pour la scolarisation de leurs enfants.

Bien que nous fassions preuve d'une claire volonté politique en vue de l'accueil de réfugiés, il persiste toujours la question du nombre de demandeurs d'asile dont la Commune est capable à supporter. Quel est le statut des demandeurs d'asile, issus des pays du Kosovo, du Monténégro et de l'Albanie ? Que se passera-t-il après les phases 1, 2, et 3. De par les médias, nous savons que des frictions se créent entre les diverses nationalités de réfugiés. Une grande majorité des réfugiés est du sexe masculin et il me semble tout à fait logique qu'ils fassent suivre leurs familles.

Quelles adaptations sont nécessaires au niveau de l'enseignement fondamental ? À qui incombent les nouvelles missions ? Est-il prévu de créer des centres régionaux pour l'enseignement ? Comment nos enseignants sont-ils intégrés dans ce processus ? Aura-t-il du personnel supplémentaire ? Qui prendra à charge les frais supplémentaires, sachant que les communes se sont déjà fait plumer par les diverses mesures d'économie de l'État ?

Même argumentation vaut pour nos structures d'accueil.

Qu'en est-il des procédures à suivre dans le domaine des demandeurs d'asile ? Je pense au rapatriement de ceux qui n'obtiennent pas d'autorisation de séjour, de l'hébergement de ceux qui peuvent rester et de l'intégration au marché du travail.

Le BIGK soutient la mise en place d'une structure d'accueil pour 50 à 60 demandeurs d'asile sur le territoire de la commune de Käerjeng. Les personnes y seront hébergées durant toute la période de la procédure d'asile.

En aucun cas ne devrions-nous accueillir plus de réfugiés que notre Commune est capable de gérer. Il est à espérer que la paix retourne aux pays de guerre actuels. À partir de cet instant, l'Europe serait de nouveau en mesure d'aider à la reconstruction des régions dévastées.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je remercie les partis politiques pour leurs prises de position. Lors d'un récent discours fondamental sur la politique des réfugiés, le président de la République allemande, Monsieur Joachim GAUCK, disait : « Das Herz ist weit, doch die Möglichkeiten sind endlich » (notre cœur est bien grand, mais nos moyens sont limités). Cette citation résume toute la situation. On se donne d'ambitieux objectifs et se dote des moyens financiers nécessaires et doit se rendre compte malgré tout, qu'à un certain moment, tous ces efforts ne suffisent pas. Notre collègue des bourgmestre et échevins s'est penché sur cette thématique durant les derniers mois et s'est finalement fixé un but dans ses moyens.

Le conseiller Marc Hansen avait posé une question concrète et je lui ai donné presque la réponse identique que celle au mois d'avril dernier, en relation avec les possibilités et les limites du collège des bourgmestre et échevins dans le domaine de la politique des réfugiés. Il fait également préciser que le conseil communal de Käerjeng est jusqu'à présent l'unique conseil, où l'opposition essaie d'éviter tout débat serein, au détriment d'un opportunisme politique local. L'article de presse paru au « Luxemburger Wort » sur initiative du conseiller Yves Cruchten et intitulé « Das ist schäbig ! » est – pour autant que je sache – l'unique tentative, de mélanger de la politique de parti avec une thématique, où elle n'a strictement rien à voir. À mon avis, on peut qualifier une telle tentative comme « schäbig » (minable). Le débat mené en séance du conseil communal était serein, alors qu'après coup il a été essayé de répandre des mensonges par la voie de presse. Faire croire la population de tout un pays qu'en cas d'incendie, la commune de Käerjeng refuse d'aider les personnes en détresse, est une insinuation grave. D'autant plus que vous savez tous que durant les dernières années, dans de pareilles situations, les responsables communaux ont toujours aidé les sinistrés et j'ose même affirmer à leur entière satisfaction. Nous connaissons bien notre mission de « first response » et nous assumons pleinement cette responsabilité.

Si on sait bien du fait que la commune dispose actuellement de 150 logements sociaux et que ce nombre augmentera encore de 50 % au courant de la période législative et si, malgré tout, on continue à affirmer que la Commune est inactive dans le domaine de la création de nouveaux logements sociaux ou à coût modéré, il est vrai qu'une telle affirmation est bien « schäbig » (minable), Monsieur Yves Cruchten ! Avec ses quelque 220 à 230 logements sociaux et à coût modéré, la commune de Käerjeng se situe bien au-dessus de la moyenne nationale. Seule, notre façon d'agir ne vous convient pas, nous avons effectivement, depuis longtemps, pris la décision de confier la construction et la gérance de ces logements à des institutions professionnelles, telles que le Fonds du Logement et la Société Nationale des Habitations à Bon Marché.

Vous continuez à affirmer que le bourgmestre, dans la dernière séance du conseil communal, ne serait pas disposé à assumer ses responsabilités dans la politique des réfugiés, c.-à-d. au niveau de l'accueil de demandeurs d'asile sur le territoire de la Commune. Alors que déjà dans les séances du conseil communal du 27 avril et du 8 septembre, je vous ai dit que la commune de Käerjeng est prête à accueillir 50 à 60 personnes, dès que les missions et responsabilités entre l'Etat et les communes sont clairement définies.

Je veux dès lors revenir au sujet proprement dit de l'ordre du jour. La majorité politique est bien consciente de ses responsabilités dans la politique des réfugiés. Nous devons cependant disposer d'une stratégie claire et nette. La politique des réfugiés est de la compétence exclusive de l'État. Depuis que l'État nous a, pour l'année budgétaire 2015, réduit nos moyens financiers de quelque 2.500.000 €, nous n'avons objectivement plus les ressources pour

assumer de nouvelles compétences. En tant qu'administration communale, nous avons une multitude de missions que nous remplissons. Nous venons notamment d'engager dans la séance d'aujourd'hui 5.500.000 € dans le renouvellement de nos réseaux souterrains. Si l'État souhaite que les communes assument des compétences nationales, il doit également définir le cadre dans lequel ces missions peuvent être réalisées. Vendredi dernier, notre collège des bourgmestre et échevins avait une entrevue avec des représentants de OLAI (Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration). Des pourparlers nous avons pu conclure qu'en général, toutes les communes luxembourgeoises se posent les mêmes questions, pour la plus grande majorité, aucune ne dispose cependant de réponses concrètes. Nous voulons bien offrir notre aide aux réfugiés, mais également disposer des informations appropriées pour répondre aux questions de nos administrés et créer un climat d'acceptation auprès de la population.

Le collège des bourgmestre et échevins a préparé une résolution à ce sujet. Il est regrettable que pas tous les partis ont amené leurs propres idées au cours de notre débat. Nous devons donc limiter notre vote aux uniques propositions de la majorité. Voici le texte de la résolution :

*Considérant que le flux massif de réfugiés constitue un défi considérable pour l'Europe et le Grand-Duché du Luxembourg ;*

*Considérant que tous les pays de l'Union Européenne devront réagir face à cette crise et se donner une stratégie pour organiser l'accueil et l'intégration des immigrants ;*

*Considérant que le Grand-Duché du Luxembourg se doit de prendre les mesures appropriées s'inscrivant dans une logique européenne ;*

*Considérant que notre pays ne pourra remplir ses obligations que par une stratégie cohérente définissant clairement les missions et devoirs de tous les partenaires concernés et principalement l'État et les communes ;*

*Considérant que la politique des réfugiés est une compétence étatique et qu'il lui incombe de définir le cadre d'action et de financement ;*

*Considérant que la commune de Käerjeng est disposée à assumer pleinement ses responsabilités ;*

*Considérant que le parcours d'intégration des réfugiés peut être résumé en 3 phases différentes :*

- 1) Accueil initial des réfugiés*
- 2) Période de la procédure d'asile*
- 3) Période après clôture des procédures*

*Entendu l'exposé des motifs du porte-parole du collège des bourgmestre et échevins ;*

*Entendu les prises de positions des membres du conseil communal ;*

- 1) Propose d'intervenir à partir de la phase 2) dans le processus de l'accueil de réfugiés ;*
- 2) Propose de mettre à disposition un terrain sis « Op Acker » pour la construction d'un centre d'accueil pouvant héberger entre 50 et 60 personnes ;*
- 3) Subordonne cet accord à la conclusion préalable d'une convention entre parties, réglant la mise à disposition des infrastructures existantes ou à construire, de ses entretiens, des responsabilités de la prise en charge des réfugiés et de la scolarisation des enfants ;*

- 4) *Insiste à ce que cette structure soit mise à disposition exclusivement à des personnes se trouvant dans la phase 2) du processus d'intégration ;*
- 5) *Propose de mettre à disposition en phase 3) 1 logement à Hautcharage et 1 logement à acquérir dans le cadre du futur projet de construction du « Fonds du Logement » à Linger ;*
- 6) *Propose à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (S.N.H.B.M.) de mettre à disposition 3 logements du futur projet « Bechel » à Hautcharage également pour des familles en phase 3).*

*Charge le collège des bourgmestre et échevins d'entamer les discussions avec les instances étatiques compétentes.*

Voilà les propositions du collège des bourgmestre et échevins, les partis politiques, s'ils le désirent, peuvent prendre position.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Je dois tout d'abord réagir à diverses affirmations. Je n'ai nullement chargé le « Luxemburger Wort » à publier cet article, mais j'ai été contacté par un rédacteur du journal. Je lui ai donné exactement les mêmes informations que celles que j'avais exposées au cours de la séance du conseil communal. Le texte reprend uniquement ce que j'ai dit et ce que le bourgmestre m'a répondu.

J'assume ce que j'ai dit et je tiens à mon point de vue que la Commune devrait être plus active dans le domaine de la création de logements sociaux, au lieu d'en charger des instances paraétatiques. Il se peut bien qu'en cas de sinistres, la Commune soutient les personnes concernées à leur entière satisfaction, mais de par mon expérience, je sais bien qu'il existe des cas de figure, où un logement s'apprête mieux à un hébergement à longue durée.

À présent, on fait comme si c'était pour la première fois que l'on parle de réfugiés au Luxembourg et que les compétences entre l'État et les communes ne seraient pas définies. Le plus important est déjà réglé par les lois en vigueur.

Durant les dernières années, le ministère a fait parvenir des circulaires aux administrations communales, les invitant à leur communiquer leurs possibilités d'hébergement. Il serait intéressant à connaître la prise de position de notre commune.

En ce qui concerne les propositions du LSAP, j'avais demandé si la Commune ne disposait pas de logements inoccupés. Je pensait par exemple à la maison à Linger hébergeant actuellement les guides et scouts. Si on leur offrait d'autres localités, on pourrait bien y reloger une famille de réfugiés. Même, vaut pour le logement de l'ancienne école à Linger, libre depuis une dizaine d'années.

En général, nous soutenons l'initiative du collège des bourgmestre et échevins, proposant de mettre à disposition plusieurs unités de logement, respectivement la mise en place d'une nouvelle structure d'accueil pour 50 à 60 demandeurs d'asile. Nous favorisons également leur hébergement dans de petites structures, ce qui facilite par après leur intégration sociale.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** La résolution proposée reprend toutes les doléances que déi gréng ont développés dans leur prise de position. Conclure une convention avec l'état nous semble être un instrument approprié, bien qu'elle ne puisse pas régler tous les détails. Nous saluons expressément l'initiative à proposer des unités de logements aux réfugiés dotés d'une autorisation de séjour. La présente résolution trouve le plein appui de notre parti.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je veux simplement ajouter que les représentants du OLAI nous ont soutenu dans l'idée à créer une structure d'accueil de 50 à 60 personnes, en effet un ordre de grandeur idéal au niveau de la gérance et de l'intégration. Pour ce qui est du logement occupé actuellement par les guides et scouts, nous allons le faire expertiser le moment venu. Il faut tout d'abord aménager une structure définitive pour cette association. Le logement de l'ancienne école de Linger n'est guère habitable, son réaménagement deviendrait très coûteux.

**Conseiller Fred REUTER (LSAP) :** Je regrette que le débat autour de la problématique des réfugiés ait quelque peu déraillé. Je suis personnellement déçu qu'on ait abusé d'un sujet sérieux au détriment d'attaques de politique de partis. J'aurais préféré que l'opposition ait eu copie de la proposition de la résolution avant la séance d'aujourd'hui. En résumé, nous avons gaspillé la moitié du temps à discuter d'un sujet qui n'est point à discuter en séance publique à cet endroit.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** J'accepte bien entendu cette critique envers votre collègue de parti. La moitié de la discussion a évidemment tourné autour de cet article de presse controversé et je regrette que nous sommes le seul conseil communal luxembourgeois qui discute la problématique des réfugiés sous une telle forme et manière.

**Echevin Richard STURM (CSV) :** Pour faire suite à l'intervention de Monsieur Fred Reuter, je tiens à préciser que j'aurais préféré, en tant que représentant du collège des bourgmestre et échevins, entendre des propositions concrètes du LSAP au sujet de la problématique des réfugiés. Tel n'a cependant pas été le cas. La majorité a su vous soumettre une vision concrète quant à l'appréciation de ce sujet d'actualité, alors que le chef de fraction de votre parti s'est limité à poser de simples questions.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je veux préciser que la présente résolution, soumise aujourd'hui au vote, ne reprend qu'en version française les réponses que j'ai données au conseiller Marc Hansen lors de la dernière séance du conseil communal du 8 septembre.

*Approbaton unanime.*

#### **Point 9) Revu du fonctionnement du service technique – Discussion sur le rapport présenté lors de la réunion de travail du conseil communal du 16 septembre 2015**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** En date du 16 septembre dernier, nous vous avons présenté le rapport final dans tous ses détails. Est à l'origine de cette étude le fait que deux ans et demi après la fusion, le collège des bourgmestre et échevins a cru opportun de soumettre le service technique à une analyse approfondie par un organisme indépendant, afin de redéfinir les paramètres pour la mise en place d'un service performant, adapté aux besoins des nouvelles missions incombant à une commune de plus de 10.000 habitants. L'analyse a été réalisée tant au niveau de l'organisation (organigramme), qu'au niveau de l'effectif.



L'organisme RESULTANCE, chargé de la mission, possède une bonne expérience dans ce domaine, puisqu'elle a fait des analyses similaires pour le syndicat intercommunal TICE, le service « parc » de la Ville de Luxembourg et pour la commune de Schifflange. L'étude détaillée s'est étendue sur une année et demie.

Il a été constaté que deux postes de magasinier seront indispensables pour un fonctionnement adéquat des nouveaux ateliers communaux « Op Zaemer ». Cette décision a été prise par le conseil communal réuni en séance le 27 janvier 2015. Les deux magasiniers ont, entretemps, débuté dans leur métier, le premier en septembre, le deuxième en octobre.

Au niveau du service « espaces verts », l'analyse a révélé que durant les semaines de calendrier 15 à 45, l'effectif ne suffise pas aux besoins réels. Bien que nos propres équipes soient renforcées par deux autres de l'association Pro-Actif, nous proposons au conseil communal de donner son aval pour deux postes de jardinier avec CATP/DAP.

Le service « conciergerie » de la mairie à Bascharage compte une seule personne. Comme sa compétence dépasse largement les simples missions d'un concierge, l'étude ayant d'ailleurs constaté une surcharge de travail de 50%, un deuxième poste a déjà été autorisé par le conseil communal.

Nous vous proposons aujourd'hui de créer deux postes supplémentaires au service « concierges », justifiés par le fait qu'une personne à tâche complète a été affectée au campus scolaire de Clemency et qu'une autre manque au campus scolaire « Op Acker » à Bascharage. En effet, avec l'ouverture du centre sportif « Käerjenger Dribbel », un concierge avait été transféré sur ce nouveau site.

L'effectif du service « nettoyage des bâtiments » ne nécessite pas de corrections. Une réorganisation de la répartition des tâches suffit à améliorer les conditions de travail du personnel en place.

L'analyse séparée pour le centre de recyclage EcoCenter n'est pas encore finalisée. Une augmentation de l'effectif n'est pas à exclure, sachant que notre partenaire, la commune de Dippach a également révisé son règlement de traitement des déchets, ce qui laisse à croire que les activités du centre de recyclage ne cessent à grandir.

Dans l'entité administrative du service technique il a dû être constaté qu'une personne de contact manque pour servir d'intermédiaire entre les services proprement dits et nos citoyens. Même, vaux pour les appels téléphoniques et le suivi de traitements des dossiers et travaux en cours. Il est donc proposé de créer un nouveau poste dans la carrière du rédacteur pour assurer l'accueil téléphonique et les suivis internes du service et les relations avec les citoyens de la commune.

Le collège échevinal propose finalement de doubler la fonction du contremaître. Cette mesure se justifie par une constante croissance des tâches et par un départ en retraite à moyen terme. La succession sera désormais garantie.

De toutes ces réflexions se dégage logiquement un nouvel organigramme, mis au vote sous le prochain point de l'ordre du jour.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** Nous tenons tout d'abord à remercier la société consultante RESULTANCE et avant tout le personnel du service technique pour sa collaboration active au présent dossier. Il nous semble évident que le personnel n'a pas manifesté un enthousiasme débordant, sachant que personne ne se laisse guère contrôler à la loupe, soit dans son travail, soit dans le fonctionnement et de l'organisation en général. Un esprit alarmiste se répandait vite auprès des salariés concernés.

Abstraction faite de ces réflexions, il est important pour une commune de notre envergure à procéder de temps en temps à une revue du processus de l'organisation des services. Seule une analyse externe permet de détecter les points faibles d'une structure et peut en même temps proposer des améliorations et simplifications de procédure interne.

Étant tout à fait conscient du fait qu'une revue du fonctionnement du service technique susciterait de vives discussions, déi gréng soutenait cette façon de procéder : Après la fusion des deux communes de Bascharage et Clemency en 2012, nous avons eu l'impression que l'organigramme en vigueur depuis ne répond plus aux besoins de Käerjeng avec sa population dépassant le cap des 10.000 habitants. Nous avons toujours l'impression qu'il y avait un manque de personnel dans différents services, un sentiment qui est dès à présent documenté dans le rapport final de l'étude.

Il nous semblait évident que tous les collaborateurs du service technique soient associés dès le début au processus de l'analyse.

L'approche choisie par le collège des bourgmestre et échevins nous a plu, ensemble avec tous les services, on a défini leurs missions, constaté la réalité sur le terrain et formulé des propositions, qui ont été rediscutées par les personnes concernées.

Finalement, déi géng veut également prendre position quant au résultat du rapport final de la revue du fonctionnement du service technique.

Vu l'urgence, deux postes de magasinier ont déjà été créés par décision du conseil communal et pourvus de personnel compétent pour satisfaire aux besoins du nouvel atelier communal. Parallèlement, le service « magasin » a été doté d'un programme performant pour garantir une gestion efficace des stocks.

L'analyse du service « jardinage » a relevé qu'il y a un manque d'effectif du printemps à l'automne. Seul durant la période hivernale le service dispose de capacités non utilisées, un phénomène qui est cependant relativisé par le service de salage et de déneigement. Pour augmenter l'efficacité pendant les périodes de pointes une réorganisation des équipes s'impose et l'engagement de deux jardiniers est incontournable. Je veux également rappeler qu'en période estivale, nos services sont renforcés par des équipes du Pro-Actif, une initiative louable pour promouvoir la réinsertion au premier marché du travail.

Au niveau de la conciergerie et du service événementiel, il est tout à fait logique que ce service soit renforcé par une troisième personne, sachant que 92% des 550 heures supplémentaires de tous les concierges sont prestés par ces deux personnes.

Pas de problème majeur dans le domaine du nettoyage, à part des ajustements à opérer au niveau de la répartition des tâches.

Pour ce qui est du centre de recyclage, nous constatons qu'il est devenu la victime de son propre succès. L'étude a relevé une augmentation de fréquence des visites de 103 % depuis son ouverture jusqu'aujourd'hui. Sachant que la commune de Dippach vient d'ajuster son concept de la gestion des déchets, nous pouvons dès lors nous attendre à une nouvelle croissance de fréquentation de l'EcoCenter. Une analyse détaillée est en cours pour définir les besoins réels.

Un point important qui nous tient à cœur est la communication externe et interne. La Commune ayant pour mission à servir le citoyen, l'oblige à répondre à ses besoins et questions dans un délai raisonnable. Dans cette optique, déi gréng soutient la création d'un accueil téléphonique au service technique, qui avec compétence et gentillesse répond aux questions des administrés, centralise les doléances, fait le lien avec les différents départements et assure le suivi par support informatique.

En général, déi gréng préconise l'introduction de supports informatiques aidant à simplifier les procédures administratives et évitant le doublement de tâches.

Nous sommes également en faveur de dédoublement de divers postes, permettant à la fois d'alléger la tâche d'une personne, mais également à partager le « know-how », indispensable pour des périodes de congé ou de maladie et facilitant la transition en case de mise en retraite.

Pour conclure, déi gréng se déclare entièrement d'accord avec le nouvel organigramme. La revue du fonctionnement du service technique et l'augmentation de son effectif contribueront à une nette amélioration des conditions de travail.

**Conseiller Fred REUTER (LSAP) :** Si nous donnons notre aval au nouvel organigramme, nous nous déclarons d'accord avec le dédoublement des postes occupés par les sieurs Raymond Betz et Marco Divora, dédoublement qui persistera même après le départ en retraite des personnes concernées.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Un organigramme n'est pas statique, il peut, si besoin, être modifié à tout moment par décision du conseil communal.

**Conseiller Jos THILL (LSAP) :** Ne serait-il pas plus raisonnable d'organiser un central téléphonique pour toute l'administration ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Un central téléphonique fonctionne déjà pour les services purement administratifs. Le problème persiste sur les positions qui ne sont pas doublées, tel que l'architecte et l'ingénieur du service technique. Dans les cas, où ces fonctionnaires sont en mission externe, il n'y a actuellement personne qui prend et répond aux appels téléphoniques. Il nous semble cependant opportun qu'un fonctionnaire puisse répondre aux appels et doléances de nos citoyens. Nous devons donc disposer d'une personne avec une certaine expérience dans le domaine technique pour assurer les liens entre services et assurer le suivi des doléances et travaux exécutés.

**Conseiller René ROBINET (BIGK) :** La commune de Käerjeng avec ses quelque 10.000 habitants est la neuvième plus grande commune du Luxembourg. Nous étions tous conscients qu'une analyse approfondie du service technique par la société RESULTANCE constituerait un grand défi, aussi bien pour le collège des bourgmestre et échevins, que pour le personnel concerné.

En tant que BIGK, nous sommes fiers de nos contributions en relation avec le rapport final de l'analyse complète du service technique. Depuis la fusion des deux communes de Bascharage et Clemency, nous étions d'avis qu'une telle étude serait incontournable. La société RESULTANCE dispose d'une bonne expérience dans le domaine communal et a réalisé cette étude en toute objectivité. Le rapport final résume la situation actuelle aux acteurs concernés (politique, personnel et population).

Il existait une certaine réticence parmi le personnel, surtout en ce qui concerne une éventuelle réduction du personnel. Aujourd'hui, il se dégage toutefois de l'analyse que de nouveaux emplois doivent être créés. Le BIGK se montre très satisfait de la bonne collaboration entre la société RESULTANCE et les collaborateurs du service technique. Que cette étude a son prix, n'est que normale.

Nous voulons finalement remercier le collège des bourgmestre et échevins pour la prompte présentation du rapport final. Pour sa mise en œuvre, nous nous souhaitons une coopération constructive du personnel, dans l'intérêt de nos citoyens.

**Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) :** Je tiens à remercier au nom du CSV la société RESULTANCE pour son analyse professionnelle. Au moment, où le collège des bourgmestre et échevins a chargé la prédite société, le CSV soutenait cette décision, puisqu'il lui semblait évident de connaître les prémisses pour la mise en place d'un service technique à la fois performant et fonctionnel pour le futur. Depuis que notre commune a fusionné, elle se développe constamment, ses missions grandissent, de nouvelles infrastructures s'ajoutent et les espaces verts n'arrêtent de croître.

Nous voulons également à l'avenir offrir à nos citoyens des services hautement qualifiés et doivent par conséquent profiter de synergies pour optimiser l'efficacité de nos services. Je veux cependant souligner que le travail de nos services mérite d'être honoré. Jamais encore, on n'avait investi dans d'autant de domaines différents que durant les dernières années. C'est ainsi que le personnel du service technique est appelé constamment à accompagner et surveiller de nouveaux chantiers, sans oublier à citer le dossier important du nouveau Plan d'Aménagement Général.

Durant les dernières années, notre commune s'est développée en une administration moderne et dynamique, où de plus en plus de gens souhaitent vivre, travailler et résider. Cette évolution nous apporte constamment de nouveaux défis et nous tenons à assumer cette responsabilité dans l'intérêt du projet d'avenir « Käerjeng 2020 ».

Depuis que le CSV est représenté dans la majorité politique, il a toujours été veillé à exercer une politique prudente du personnel et ceci devrait rester le cas dans le futur. Lors de la fusion, certains services ont été rassemblés, mais il s'avère dès à présent que dans certains domaines nous comptons un manque d'effectif, respectivement nécessitons une nouvelle répartition des attributions. Nous devons d'autre part prendre les mesures anticipatives pour parer aux départs en retraite à moyen terme. Je ne veux point rentrer dans les détails du rapport final, mais simplement souligner que le CSV soutient le collège des bourgmestre et échevins dans la mise en œuvre des recommandations objectives de la société RESULTANCE. En tout, la commune crée 9 nouveaux emplois dans les mois à venir. Le nouvel organigramme répond aux défis du service technique.

La commune a investi un montant important dans la réalisation de la présente étude, une décision sage, puisque nous disposons dès à présent de toutes les informations pour mettre en place une organisation adéquate. Il est évident que cette décision a une influence directe sur le budget, une conséquence logique due à l'augmentation de l'effectif. Le collège des bourgmestre et échevins doit continuer à suivre de près les dépenses ordinaires et créer des réserves, afin de pouvoir continuer à investir dans le futur. Si aucune réforme ne s'opère au niveau de la répartition des recettes étatiques entre les communes, je crains que la commune de Käerjeng ne sache se priver d'un nouvel emprunt dans un proche avenir.

Le CSV donne son aval au nouvel organigramme et à la création des divers postes.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je remercie les divers partis pour leurs prises de position. Nous passons dès à présent aux divers votes.

**Point 10) Revu du fonctionnement du service technique – nouvel organigramme – Approbation.**

*Approbation unanime.*

**Point 11) Revu du fonctionnement du service technique – Création de 4 postes d'artisan avec certificat d'aptitude technique et professionnel (C.A.T.P.) respectivement avec « Diplôme d'Aptitude Professionnelle » (D.A.P.).**

**Conseiller Fred REUTER (LSAP) :** Est-ce qu'une spécialisation sera exigée au moment de la publication de la vacance de poste ? Est-ce qu'il y aura une procédure de recrutement interne ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Pour les deux postes de jardinier, une formation CATP/DAP sera requise. La qualification exacte des vacances de postes pour les concierges n'est pas encore définie. À l'heure actuelle, nous songeons déjà à engager un carreleur. Évidemment un poste pourra être pourvu par recrutement interne, sous condition cependant que la personne dispose des qualifications requises.

*Approbation unanime.*

**Point 12) Revu du fonctionnement du service technique – Création d'un poste d'artisan avec brevet de maîtrise.**

*Approbation unanime.*

**Point 13) Revu du fonctionnement du service technique – Création d'un poste de fonctionnaire communal dans la carrière D du rédacteur.**

*Approbation unanime.*

**Point 14) Budget extraordinaire 4/550/221313/13024 - Réseaux d'eaux pluviales sous le terrain de football à Clemency - Approbation d'un crédit supplémentaire.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Pour ce projet, nous nécessitons, conformément au devis supplémentaire établi par le bureau TR-Engineering, d'un crédit supplémentaire de 70.000 €. Monsieur Raymond Betz vous explique les détails.

**Monsieur Raymond BETZ (Commune de Käerjeng) :** Déjà au moment de l'adjudication publique, le chantier s'est renchéri de 30.000 €. En outre, une deuxième canalisation a dû être posée, dépense non prévue dans le devis initial. Avec la fermeture de la décharge à Mondercange, le transport des déchets à Colmar-Berg devenait sensiblement plus cher. S'y ajoute en la hausse de la TVA.

*Approbation unanime.*

**Point 15) Budget extraordinaire 4/550/221313/13024 - Réseaux d'eaux pluviales sous le terrain de football à Clemency - Approbation d'un devis supplémentaire**

*Approbation unanime.*

**Point 16) Budget extraordinaire 4/821/221311/10008 - Terrain de football à Clemency – Réaménagement des vestiaires - Approbation d'un crédit supplémentaire.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le devis supplémentaire établi par le bureau JONAS Architectes Associés s'élève à 750.000 €. Monsieur Raymond Betz vous explique les divers dépassements.

**Monsieur Raymond BETZ (Commune de Käerjeng) :** Le projet initial a été approuvé en juin 2013 avec un devis initial de 2.550.000 €. Entretemps, nous devons disposer d'un montant supplémentaire de 750.000 € pour clôturer le chantier. Une part du montant est due à des demandes supplémentaires par le club, accordées par le collège des bourgmestre et échevins, tel que clôture, filet pare-ballon et frigos. En outre, une partie du gazon en rouleaux a dû être reposée. D'autre part, des travaux d'électricité et de canalisations venaient se rajouter au courant du chantier. Le poste pour l'évacuation des déchets à la décharge de Colmar-Berg s'est nettement renchéri.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Des 750.000 €, le collège des bourgmestre et échevins assume sa responsabilité pour quelque 200.000 €, il s'agit d'investissements supplémentaires réalisés à la demande du club de football. Le reste est dû à divers travaux non prévus au projet initial. Le collège des bourgmestre et échevins en a tiré sa leçon, le project management ne sera désormais plus confié à un bureau d'architecte.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Je veux remercier Monsieur Raymond Betz pour ces explications exhaustives. Apparemment, le chantier ne semble pas être facile. Je pense qu'il est important de se poser la question, comment éviter à l'avenir de tels dépassements ? Est-ce que notre service technique ne pourrait pas remplir cette mission ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : J'espère que nous pourrions gérer cette mission au moment, où la fonction de Monsieur Raymond Betz sera doublée.

**Conseiller Jos THILL (LSAP)** : Les services offerts par le bureau d'architecte sont honteux.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Nous devons clôturer le chantier et ne pouvons malheureusement pas nous priver d'un crédit supplémentaire.

*Approbaton unanime.*

**Point 17) Budget extraordinaire 4/821/221311/10008 - Terrain de football à Clemency – Réaménagement des vestiaires – Approbaton du devis supplémentaire.**

*Approbaton unanime.*

**Point 18) Budget extraordinaire 4/822/221311/12014 - Hall sportif à Linger pour le tennis de table - Approbaton d'un crédit supplémentaire.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : D'après le relevé établi par le bureau JONAS Architectes Associés, un supplément de 200.000 € est incontournable pour terminer le chantier. Je passe la parole à Monsieur Raymond Betz pour les explications.

**Monsieur Raymond BETZ (Commune de Käerjeng)** : Le projet initial s'élevant à 3.160.000 € et a été approuvé par le conseil communal en juin 2013. Une étude d'acoustique et les mesures complémentaires expliquent la majeure partie du dépassement. Se rajoutent divers postes, tels que frais de décharge, extincteurs, défibrillateur et garde-corps).

**Conseiller Jos THILL (LSAP)** : Un dépassement du devis initial de quelque 5 % est acceptable.

*Approbaton unanime.*

**Point 19) Budget extraordinaire 4/822/221311/12014 - Hall sportif à Linger pour le tennis de table - Approbaton du devis supplémentaire.**

*Approbaton unanime.*

**Point 20) Point supplémentaire porté à l'ordre du jour : Budget extraordinaire 2015 – 4/241/221312/16003 – mis en conformité de la crèche à Hautcharage – Demande d'un crédit spécial de 250.000 €**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le foyer du jour « Kaweechelchen » nécessite quelques travaux de modification afin de répondre aux normes de sécurité en vigueur. Les enfants seront, pour la durée des travaux, hébergés dans les anciens locaux du LTPS. Comme ces travaux pressent, nous sollicitons l'aval du conseil communal pour un crédit spécial de 250.000 €.

**Monsieur Raymond BETZ (Commune de Käerjeng) :** Il s'agit actuellement d'un devis sommaire. Il faudra clôturer le site du LTPS, installer un éclairage de secours, un système d'alarme d'incendie et compléter le mobilier.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Il s'agit de réagir rapidement, les travaux doivent démarrer bientôt. Un devis détaillé sera présenté au conseil communal.

**Conseiller Jos THILL (LSAP) :** Est-ce que le projet a été coordonné avec les responsables du service des sites et monuments ?

**Monsieur Raymond BETZ (Commune de Käerjeng) :** Nous ne touchons pas à l'aspect extérieur.

**Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) :** Où est-ce que les parents peuvent stationner pour déposer et reprendre leurs enfants ?

**Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) :** Un parking est accessible derrière l'église de Bascharage. On y réservera quelques parkings à courte durée. Un chemin sera aménagé jusqu'au bâtiment. Il s'agit d'une solution provisoire. Je pense que les parents concernés en sont satisfaits, autrement il aurait fallu fermer le foyer du jour pour quelques mois.

*Approbation unanime.*

**Point 21) Office social Käerjeng : Bilan et comptes de profits et pertes 2013 – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Vous avez pu consulter le dossier. Si vous n'avez pas de question, nous passons au vote.



Approbation unanime.

**Point 22) Domaine public communal – Déclassement d'une parcelle sise à Bascharage, lieu-dit « Avenue de Luxembourg », section BC de Bascharage, d'une contenance de 34 centiares.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Une parcelle de 34 centiares devra être déclassée dans l'intérêt d'une transaction immobilière à conclure, afin d'aménager un deuxième accès au site « Op Acker ».

*Approbation unanime.*

**Point 23) Domaine public communal – Déclassement de deux parcelles sises à Clemency, lieu-dit « Rue de Grass », section CA de Clemency, d'une contenance totale de 34 centiares.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Ces deux parcelles d'une contenance de 4 centiares, respectivement 30 centiares sont également à déclasser au domaine privé de la commune, afin qu'elles puissent faire l'objet d'une transaction de vente.

*Approbation unanime.*

**Point 24) Convention conclue dans le cadre du réaménagement de la « Rue de la Résistance » - aménagement d'un giratoire – entre notre collègue des bourgmestre et échevins et les époux Bernard Back-Scheerer – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le nouveau giratoire aménagé au lieu-dit « Schack » n'a été pas réalisé comme prévu dans la planification initiale, il a quelque douze années. Le déclassement de deux parties de terrains d'une contenance de quelque 2,50 ares s'impose, afin de passer un acte notarié avec les époux, Monsieur et Madame Bernard Back-Scheerer. J'aimerais remercier spécialement les propriétaires pour leur indulgence.

*Approbation unanime.*

**Point 25) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le collège des bourgmestre et échevins a dû récemment édicter deux règlements temporaires de circulation, qui doivent être confirmés par le conseil communal, à savoir :

- a) Parking du hall sportif « André Siebenbour » dans « l'avenue de Luxembourg » à Bascharage – Stationnement interdit, à partir du 23 septembre jusqu'à la fin des travaux ;
- b) Boulevard J. F. Kennedy à Bascharage – Stationnement interdit devant l'immeuble 180, Bd. J.F. Kennedy, à partir du 23 septembre jusqu'à la fin des travaux.

*Approbaton unanime.*

**Point 25) Questions et réponses.**

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Je propose à revoir la signalisation routière au niveau de quelques chantiers, tel que celui de la « Rue de la Résistance ». Par endroit, ces signalisations s'avèrent trompeuses, particulièrement pour les piétons.

À la sortie de la zone d'activités économiques « Robert Steichen », la chaussée est déformée et devrait être réfectionnée.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Nous allons aussitôt transmettre vos suggestions aux services compétents.

**Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) :** Pour quelles raisons, la commune de Käerjeng n'organise plus de cours de LASEP pour le cycle 4 de l'enseignement fondamentale ?

**Echevine Josée-Anne SIEBNALER-THILL (déi gréng) :** Puisqu'à l'heure actuelle aucun membre du corps enseignant n'est intéressé à tenir ces cours.

**Conseiller Fred REUTER (LSAP) :** Je viens de me renseigner déjà à deux reprises de la date de la pose de la couche de roulement finale dans la « Cité Huelegäertchen ». Est-ce que vous avez des nouvelles à ce sujet ?

**Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) :** Malheureusement, je ne peux que me répéter et vous donner la même réponse, il existe des divergences avec le maître d'ouvrage. À l'heure actuelle, un problème de canalisation reste à résoudre.

**Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) :** Je vous félicite d'avoir installé des défibrillateurs dans les salles et lieux publics. Malheureusement, personne ne sait pas trop bien manipuler ces appareils. Ne serait-il pas opportun à organiser une soirée d'information à ce sujet ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Entretemps, notre commune dispose de quelque 20 défibrillateurs, répartis sur toutes les localités et salles de sports. Nous envisageons de rajouter, dans le cadre des cours annuels de premiers secours, une soirée dédiée spécialement à la manipulation des défibrillateurs. Ainsi, toutes les personnes intéressées y peuvent assister.

Fin de la séance : 20h30.